

Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR)

**Formation spécialisée agro-écologie (CAE)**

Mercredi 14 octobre 2020, de 10h à 13h

à la chambre d'agriculture des Deux Sèvres

**Compte rendu**

Co-présidence : Pascale Cazin (DRAAF) et Jérôme Orvain (Conseil Régional)

Etaient présents :

DRAAF : A. Leboisselier, O. Créton, C. Blet-Charaudeau, C. Fouquereau

DDT : Vienne: S. Nuq, Région Nouvelle Aquitaine : A. Goubin

Chambre Régionale d'Agriculture : C. Daniau, M. Ferragut

Coordination rurale : F. Olivier

La coopération agricole NA : E. Villeneuve

Négoce Agricole Centre Atlantique : N. Pugeau

FR CUMA : E. Chaumarat

EPLEFPA de Thuré : S. Queraud directeur adjoint d'EPL

InPACT NA, réseau CIVAM: J-B. Sirieix

Etaient excusés : F. Barre (agence de l'eau Loire Bretagne), D. Espalieu (agence de l'eau Adour-Garonne), C. Tagliamonte (CRANA), L. Jordan-Meille (BSA), P. Vasseur (CRANA), J. Keller (Interbio), J-L. Dubourg (FNSEA), B. Garreau (FNE NA), V. Veau DDT Creuse

**Introduction :**

P. Cazin ouvre la séance.

C. Blet-Charaudeau présente l'ordre du jour et les documents mis à disposition des membres de la Commission Agro-Ecologie (CAE).

**A. Leboisselier : Actualités GIEE**

présentation : 1 - Diapo GIEE CAE 14-10-20

*A retenir : La consultation du jury s'est effectuée par mail au printemps dernier*

*10 dossiers ont été examinés. 9 ont reçu un avis favorable, 1 un avis défavorable*

*La carte de Nouvelle Aquitaine montre un plus grand nombre de GIEE dans l'Est de la région. Ceci s'explique par une forte représentation de GIEE portant sur l'autonomie fourragère et protéique des élevages.*

*Pour les 90 GIEE en activité actuellement on remarque une différence entre structures porteuses et structures d'animation ; groupe dans lequel les chambres d'agricultures dominant.*

*Les bilans intermédiaires pour les GIEE reconnus en 2018 (15 retours) ont été examinés par la DRAAF. La synthèse se trouve sur le site de DRAAF NA*

*Pour les projets qui sont arrivés à leurs termes, il est proposé la réalisation d'une fiche de fin de projet. Ces fiches seront centralisées à la DRAAF*

*Pour le ministère de l'agriculture, la capitalisation ne fonctionne pas aussi bien que souhaité. Un groupe de travail va être mis en place pour définir et lever les freins qui subsistent.*

*On note au niveau national que la dynamique est différente d'une région à l'autre. Dans certaines régions (AURA, Hauts de France, Occitanie, Val de Loire) le nombre de GIEE augmente nettement alors que pour les autres il a tendance à stagner.*

C. Daniau s'interroge sur la répartition des thématiques au niveau national.

A. Leboisselier précise que c'est la thématique de l'autonomie fourragère et protéique qui ressort sur tout le territoire. On constate qu'au nord de la France, il y a de plus en plus GIEE et peu de groupe 30 000. La thématique de réduction des produits phytosanitaires a pu se reporter sur le dispositif GIEE.

## **O. Créton : Actualités Ecophyto**

présentation : 2 - Résultats\_AAP\_30000\_2020\_14102020

*A retenir : 9 groupes reconnus (regroupant 122 agriculteurs) sur 11 dossiers de candidature : 7 pour l'agence de l'eau Adour-Garonne, 2 pour l'agence Loire-Bretagne*

*5 nouvelles structures porteuses.*

*Orientation des groupes : 4 grandes cultures, 4 viticultures et 1 maraîchage*

*Financement en moyenne à 43% : coût total 976 048 € avec des financements allant de 46 452€ à 197 505€ par dossier.*

*Depuis 2017, 112 groupes ont été reconnus avec 1406 agriculteurs engagés*

*7 groupes ont abandonnés, 2 ont fusionné*

*La situation actuelle est 105 groupes actifs et 1333 agriculteurs*

*Ces groupes sont portés par 39 structures différentes et l'on compte 97 animateurs*

*L'orientation des 105 groupes se répartie comme suit : 54 grandes cultures, 42 viticulture, 6 arboriculture, 1 maraîchage, 2 mixtes (GC/Arbo/fraise) et (myrtille/petits fruits)*

*A noter que comme pour les GIEE on constate un essoufflement du dispositif.*

J. Orvain s'interroge sur les causes de l'abandon de certains groupes.

O. Créton précise que les causes sont multiples :

- problème de personnel (départ de l'animateur),
- fusion de groupes quand, suite au départ d'agriculteurs, les groupes sont devenus très petits.

La perte de 7 groupes se traduit par la perte de 70 agriculteurs.

C. Daniau demande comment les groupes évoluent dans le temps, quel est le taux de renouvellement dans les groupes ?

Il lui est précisé que les groupes peuvent voir leur action prolongée dans le temps mais qu'il n'y a pas de demandes en ce sens pour l'instant. Un bilan précis pourra être fait lorsque les bilans de tous les groupes seront parvenus à la DRAAF.

C. Daniau évoque une évolution du cahier des charges prenant en compte les difficultés actuelles en grandes cultures (motivation des agriculteurs et difficultés pour les animateurs). Le frein à l'engagement des agriculteurs pourrait être économique dans ce contexte.

O. Créton rappelle que l'objectif est une réduction de 50% de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

L'autre contrainte est la remise à la DRAAF d'un bilan intermédiaire annuel, comportant des résultats techniques, réalisé par l'animateur avec les données transmises par les agriculteurs.

Les premiers bilans devaient être transmis en 2019 et en 2020 ...

A l'issue des trois ans de travaux du groupe, un bilan final faisant la synthèse de tous les bilans intermédiaires est aussi demandé.

Il s'avère difficile de récupérer les bilans intermédiaires, même après relance et dans la plupart des cas, ils ne comportent pas d'approche économique.

J-B. Sirieix explique ces difficultés par les mouvements d'agriculteurs au sein du groupe, qui au départ s'est constitué sur un projet fédérateur, et qui impliquent, pour l'animateur un travail plus compliqué et plus chronophage.

O. Créton précise que le financement va à la structure porteuse et ce indépendamment du nombre d'agriculteurs. Il est attribué par l'agence de l'eau après examen des justificatifs.

Les mouvements au sein du groupe doivent être signalés à la DRAAF car le fait d'appartenir à un groupe apporte un plus pour d'autres dispositifs comme le PVE par exemple.

E. Villeneuve explique l'absence fréquente de résultats économiques car ceux-ci peuvent être imputables à plusieurs facteurs différents.

O. Créton reconnaît la difficulté en termes de résultats économiques, mais déplore aussi le fait que certains résultats techniques, comme l'IFT, n'apparaissent pas non plus.

Il ajoute que les bilans finaux (2021) seront analysés et présentés en CAE la même année.

E. Villeneuve ajoute un témoignage personnel et souligne que le fait d'appartenir à un groupe d'agriculteurs type 30 000, est très profitable en terme de communication, de réflexion et de partage d'expérience.

C. Daniau souligne que l'évolution de la réglementation en ce qui concerne la protection des semences aboutit à l'utilisation d'autres méthodes de lutte qui augmentent mécaniquement les IFT. Ce facteur entre aussi en ligne de compte dans le fait que l'objectif de réduction de l'IFT ne soit pas atteint.

Il ajoute aussi que l'utilisation du bio-contrôle est assez délicate, car elle ne laisse pas de marge d'erreur quant au moment de l'intervention. Ceci est problématique lorsque le travail est effectué par un salarié, qui ne travaille pas le week-end.

S. Nuq revient sur les blocages socio-techniques dans les grandes exploitations en grandes cultures qui se rapprochent des problèmes liés au salariat.

Il ajoute qu'en l'absence de remontée de données ou si celles-ci ne sont pas fiables, il est difficile de dialoguer avec la profession agricole, mais aussi avec les collectivités et les associations de protection de la nature.

O. Créton répond que le seul moyen de pression pour que les données soient communiquées est dans les mains des agences de l'eau par le biais des financements (pas de financement si pas de bilan)

O. Créton fait alors un point sur la séparation de la vente et du conseil. Seules les structures ayant fait le choix du conseil, pourront animer des groupes 30 000.

C Daniau aborde la question de la prise de risque qui est supportée par les agriculteurs.

P. Cazin précise que cette prise de risque fait l'objet d'aides au travers du projet Néoterra de la région.

C Daniau soulève aussi la question de la peur de l'échec pour les agriculteurs qui auraient de mauvais résultats ou qui n'arriveraient pas à atteindre les objectifs fixés. Il souligne, là encore, l'importance du travail de groupe.

présentation : 3 Bilan\_ECOPHYTO\_Nouvelle\_Aquitaine\_CAE\_14102020

*A retenir :*

*Certiphyto : presque 120 000 professionnels formés dont environ 80 000 agriculteurs*

*Déphy Expe : 41 projets sur 200 sites dont 19 en NA*

*Déphy ferme : 254 réseaux en France dont 45 en NA regroupant 505 exploitations essentiellement en grandes cultures et polyculture-élevage(19) et viti (13)*

*portés par : chambres d'agriculture ( 27), CIVAM (6), coop (4), associations (5), GIE (2), FREDON (1)*

*30 000 : 105 groupes regroupant 1333 agriculteurs GCPE (19), viti(13), arbo (5), maraîchage (9), horti-pépi (2)*

*portés par : chambre (41), coop (35), négoce (23), associations (5), fredon (1)*

*BSV : 27 éditions, 500 bulletins diffusés chaque année, 390 observateurs en région, 13 200 abonnés*

*Actions de communications : journées de démonstration et support d'infos techniques (doc, vidéo...)*

*Bilan : une nette baisse des produits les plus préoccupants (CMR1 : -15% ; CMR2 : -9% au niveau national)*

*Une augmentation nette des ventes entre 2017 et 2018 imputable à des achats plus importants (stockage) avant l'augmentation des taxes.*

*Une baisse de 25% des ventes en Nouvelle Aquitaine entre 2018-2019*

*Les objectifs fixés ne sont pas atteints pour diverses raisons.*

***A noter toutefois, une nette progression de la part des produits utilisables en agriculture biologique et des produits de biocontrôle (en Gironde : 47% des ventes en 2019) et le recul de la part des produits CMR.***

*Feuille de route ECOPHYTO : première version validée en CAE (février 2017)*

*Mise à jour en cours suite à la publication du plan ECOPHYTO 2+ : actualisation des données et rédaction d'un second document portant sur les actions prioritaires.*

*Proposition d'une consultation de la CAE par voie électronique.*

J-P Sirieix revient sur la « trop forte ambition du plan ECOPHYTO ». Il pense que cela montre surtout que l'on a raison d'avoir peur du changement. Il regrette un manque d'approche globale dans ce registre. Il explique cela par le fait que plus une exploitation est grosse, plus il faut que la solution soit facile. Il note aussi que plus les régions ont une agriculture spécialisée et plus les problèmes de ravageurs sont importants.

P. Cazin précise que les chiffres annoncés pour les ventes englobent tous les produits, y compris les produits autorisés en agriculture biologique et les produits de biocontrôle.

C Daniau affirme que l'augmentation des ventes ainsi présentée peut poser des problèmes pour les agriculteurs qui ont fait des efforts et ne s'y retrouvent pas. Pour lui, il faut clairement séparer les différentes catégories de produits et mettre ainsi en évidence la progression des produits utilisables en agriculture biologique et les produits de biocontrôle.

Il revient sur la répartition des crédits avec deux interrogations :

- La non-consommation de l'ensemble de crédits pour les équipements
- Les nouvelles contraintes dans le PVE : priorisation des exploitations en agriculture biologique ou certifiées HVE uniquement

E. Chaumarat insiste sur le fait qu'il faut mieux valoriser les efforts des exploitants face à la pression sociétale (agribashing)

J. Orvain approuve la diffusion de résultats faisant apparaître la part du biocontrôle et celle des produits autorisés en agriculture biologique. Il insiste sur le fait que les efforts faits par de nombreux agriculteurs doivent être mis en valeur.

Il précise que les dossiers déposés dans le cadre du PVE font l'objet d'une évaluation et d'un classement sur la base d'une grille de notation et que les crédits non consommés sont redistribués.

C Blet-Charaudeau sur le fait que, dans les dispositifs du PVE, les dossiers portés par des exploitations engagées dans les groupes GIEE et 30 000 ne sont plus priorités, seules le sont les exploitations en AB ou certifiées HVE.

E Villeneuve pense qu'il faudrait, pour plus d'efficacité, accompagner ceux qui s'engagent dans une démarche agro-écologique en « étant loin »

P. Cazin revient sur les investissements liés à la bio-sécurité du plan de relance, et pense qu'une partie de ces crédits pourraient être orientés vers les projets de réduction des produits phytosanitaires.

F. Olivier précise que de nombreux agriculteurs sont relativement âgés, hors AB et HVE, et moins volontaires face aux changements. Il serait souhaitable, pour lui de les aider à mettre le pied à l'étrier si l'on ne veut pas les rebuter face à l'agro-écologie.

P. Cazin précise que le Conseil Régional a informé la DRAAF de l'arrêt de la priorisation des exploitations des groupes GIEE et 30 000 dans le PVE et que la DRAAF ne peut que le déplorer.

F. Olivier fait remarquer qu'il y a eu beaucoup de financement de matériels de façon individuelle ; ce qui entraîne une sous-utilisation de ces matériels. Pour lui, il aurait été plus judicieux de financer les CUMA pour l'achat de ces matériels afin de mieux rentabiliser les investissements.

J. Orvain déplore que le bilan soit fait dispositif par dispositif sans vision globale de l'agro-écologie.

J-B Sirieix pense que les dispositifs d'accompagnement de groupe fonctionnent plutôt bien et que la priorisation par la région des exploitations en AB (déjà financées) et en HVE n'est pas très judicieuse. Il ajoute que de surcroît la majorité des exploitations certifiées HVE sont des exploitations viticoles.

O. Créton présente alors la feuille de route régionale écophyto et propose aux membres de la CAE une consultation par voie électronique pour sa finalisation.

### **M. Ferragut : coordination de la capitalisation (GIEE, Déphy, 30000)**

présentation : 4 - Présentation CRANA CAE.pdf

*A retenir : rappel du programme de coordination de la capitalisation et sa déclinaison en trois volets.*

*Focus sur deux actions phares :*

- *L'agenda agro-écologique : recensement des événements agro-écologiques sur la région Nouvelle-Aquitaine. Accès par liste et par carte. Possibilités d'alimenter l'agenda en remplissant un formulaire en ligne. A ce jour, 120 événements recensés depuis le lancement de l'agenda en 2019.*
- *La boîte à outil des animateurs : mise à disposition d'outils pour l'animation des groupes, info actualisée sur les différents dispositifs, montée en compétence des animateurs.*

*Les différents points forts de l'année écoulée : Séminaire capitalisation, tournée de la capitalisation, synthèse régionale déphy, rencontre alternatives phytos, Cap sans glypho, projet « Dynamitae » (AAP CASDAR ARPIDA).*

A Leboisselier souligne l'investissement important de la CRANA sur le chapitre de la coordination de la capitalisation. Pour le travail de capitalisation à mener par les

groupes et les structures d'accompagnement, il est en cours de cadrage par le ministère.

C Daniau affirme la volonté de la CRANA de diffuser le plus possible d'informations sur l'agro-écologie en collaboration avec la DRAAF.

### **C. Blet-Charaudeau : feuille de route pour l'agro-écologie de la DRAAF**

Présentation : 5- FdR Agro-Ecologie DRAAF 2020

*A retenir : Un travail inter-services au sein de la DRAAF s'appuyant sur la définition de l'agro-écologie donnée dans la loi d'avenir (2014) et sur le contexte agricole de la région Nouvelle-Aquitaine.*

*5 enjeux reliés à la triple performance sont retenus :*

- *Performance environnementale : **changement climatique, biodiversité et eau***
- ***Performance économique***
- ***Performance sociale***

*En croisant ces 5 enjeux avec un ensemble de leviers/pratiques de l'agro-écologie, on détermine trois grandes priorités :*

- *encourager les démarches relevant de la reconception des systèmes agricoles en grandes cultures et poly-cultures élevages (43% de la surface NA)*
- *encourager les actions favorisant la biodiversité*
- *encourager les projets visant la durabilité des systèmes forestiers (34% de la surface NA)*

*En découlent 4 objectifs liés aux dispositifs mis en place :*

- *promouvoir l'émergence de groupes d'agriculteurs : GIEE, 30 000*
- *inciter les agriculteurs à s'engager dans des démarches MAEC et conversion en agriculture biologique*
- *soutenir les projets forestiers visant l'atténuation des changements climatiques.*

*Présentation des chiffres (connus) concernant les différents dispositifs.*

S. Nuq souligne l'intérêt de la remise à plat de l'ensemble des dispositifs existant. Il soulève la question de la formation des agents des DDT et la nécessité de reprendre la démarche au niveau départemental.

Il insiste sur la nécessité de communiquer sur ce sujet avec le monde agricole et l'ensemble des acteurs du territoire.

P Cazin propose de présenter la feuille de route au coders des DDT et d'apporter un soutien aux DDT sur ce sujet.

C Daniau demande si le dispositif des MAEC sera prolongé. Il s'interroge aussi sur la future PAC et sur le financement à l'exploitation.

P Cazin précise que la DRAAF devrait devenir autorité de gestion pour les dispositifs MAEC système et agriculture biologique. Elle affirme que le travail avec le Conseil Régional n'est pas remis en question mais qu'il est difficile de se prononcer tant que des arbitrages sont en cours.

C Daniau déplore que les encouragements aillent toujours vers les mêmes. Selon lui, il faudrait définir des mesures qui permettent de « raccrocher » plus d'agriculteurs et d'aller chercher ceux qui hésitent à s'engager dans cette transition.

J Orvain précise que l'enjeu des MAEC est d'être territorialisé. La région Nouvelle-Aquitaine est vaste et multiple ce qui multiplie les mesures.

P Cazin précise que le nombre de mesures ouvertes est très grand et que le nombre de mesures utilisées est assez faible. La difficulté est donc de maintenir une mesure pour un tout petit nombre.

C Daniau s'interroge sur les zones intermédiaires où le problème d'accès à l'eau prend de plus en plus d'importance, induisant des problèmes au niveau de la production et donc des revenus des agriculteurs.

Avant de clore la CAE, P. Cazin intervient sur le sujet du label « bas carbone » qui peut être intéressant pour l'agriculture.

Enfin J. Orvain souhaite faire le lien entre l'agro-écologie et les PAT qui, au travers d'un raisonnement local et par filière, offrirait des possibilités d'installation d'agriculteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h.